

**COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016**

L' an 2016 et le 15 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

**Présents** : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte, M. GARNIER Sylvain (arrivé à 20h45).

**Absents excusés** : M. MAIER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie.

**Pouvoirs** : M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus  
Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain

**A été nommé secrétaire** : M. BRACKE Thierry

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2016 à l'unanimité.
- Validation à l'unanimité de la durée d'amortissement fixée à 6 ans pour les travaux de renforcement d'éclairage public route de Briel et à 15 ans pour les travaux de renforcement d'éclairage public en divers points de la commune.
- Validation des conventions suivantes :
  - Convention de mise à disposition du verger communal (8 voix POUR / 2 abstentions)
  - Convention de surveillance - Année scolaire 2016-2017 (à l'unanimité)
  - Convention avec le centre social de la Maison Pour Tous pour l'accueil au centre de loisirs les mercredis après-midi pour l'année civile 2017 (à l'unanimité)
  - Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement du RPI des écoles de La Villeneuve au Chêne et de Mesnil Saint Père pour l'année scolaire 2016-2017 (à l'unanimité)
  - Convention de mise à disposition de biens mobiliers à la garderie périscolaire (à l'unanimité)
- Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 500 euros à ACTION LVAC
- Validation à l'unanimité du devis établi par le SDDEA pour le remplacement d'un poteau incendie à l'angle rue de la Pierre / Grande Rue pour un montant H.T de 2 417.50€
- Approbation à l'unanimité de l'aménagement forestier établi pour la période 2016-2035
- Approbation à l'unanimité pour bénéficier de la certification de la gestion durable de la forêt communale
- Mobilisation pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux avec adoption de la motion, votée par les conseils départementaux de l'Aube et de Haute-Marne et participation au grand rassemblement du vendredi 16 décembre prochain à 14h30 à la préfecture de l'Aube (à l'unanimité)